

Liberté Égalité Fraternité

COVID-19 – Eléments quotidiens d'informations à l'attention des élus locaux et parlementaires du département de l'Ain

Situation sanitaire générale

Pour la journée du 18 mai, 20 nouvelles hospitalisations dans la région dont 2 nouvelles admissions en réanimation, 7 nouveaux décès et 48 retours à domicile ont été enregistrés. Il n'est pas observé de variation notable concernant les nouvelles hospitalisations et admissions en réanimation qui restent peu nombreuses.

En cumulé:

- ✓ 173 établissements de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de COVID-19 dans leur établissement
- ✓ 1 740 (-42) patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 183 (-6) patients soit 10,5% sont en réanimation/soins intensifs.
- ✔ Un cumul de 1 571 décès hospitaliers de patients atteints de COVID-19 a été rapporté au 17 mai dans la région
- ✓ 6 287 patients atteints de COVID-19, au total, ont pu rejoindre leur domicile.

Pour le département de l'Ain:

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre de personnes en réanimation	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	132 (-1)	6 (=)	90 (=)	331 (+5)

Exemple de notice d'utilisation de masques à usage non sanitaire :

De nombreuses questions se posent autour des règles sanitaires d'emploi des masques en tissu (dénommés à usage non sanitaire). La notice jointe concerne des masques certifiés, mais ces indications sont en partie transposables, hormis sur les questions relatives au nombre de lavages.

Mise à jour des contacts des élus en cas de crise :

Un nombre important de communes va désigner dans les prochains jours son maire. Nous prendrons attache avec vous au début du mois de juin, afin de disposer des coordonnées des maires et adjoints (4 élus, dont le maire, par commune) à contacter en cas de crise ou d'alerte, notamment météorologique. Ces numéros auront vocation à vous prévenir en cas de besoin, pour la suite de cette crise sanitaire, mais également pour les six prochaines années. Votre retour rapide sera fortement facilitateur du travail de mise à jour dans notre annuaire et notre automate d'alerte.

Site internet : www.ain.gouv.fr